



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Val-d'Oise

Communiqué de presse

Cergy, le ~~22 novembre 2021~~ ~~19 novembre 2021~~

CE N'EST PARCE QU'ON EN PARLE PLUS, QUE LA GRIPPE A DISPARU !

Afin d'inviter les publics fragiles à se faire vacciner, l'Assurance Maladie lance sa campagne de vaccination anti grippale jusqu'au 31 janvier 2022. Dans un contexte sanitaire marqué par l'épidémie de Covid 19, il est important de se faire vacciner pour éviter les formes sévères de la grippe.

Les virus grippaux ont peu circulé en 2020 mais un retour des virus saisonniers n'est pas à exclure. Par ailleurs, en France, la couverture vaccinale des personnes à risque reste insuffisante.

Un bon de prise en charge à 100 % est adressé par l'Assurance Maladie aux personnes âgées de 65 ans et plus, souffrant d'une maladie chronique et enceinte. Sur présentation du bon, le vaccin peut être retiré chez le pharmacien. Elles pourront se faire vacciner par le professionnel de leur choix, médecin, sage-femme, infirmier(e), pharmacien.

Pour ceux n'ayant pas reçu leur bon de prise en charge, un professionnel de santé peut le délivrer

Pour rappel, la grippe est une infection respiratoire aiguë très contagieuse qui se caractérise par une forte fièvre, un mal de tête, des courbatures et une fatigue intense, qui chez une personne fragile peut entraîner des complications graves, une hospitalisation et un décès

Le respect des gestes barrières demeure également un moyen efficace de lutter contre la transmission des virus de la grippe et du Covid 19.



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Val-d'Oise

LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE, C'EST ...

**239 735
COURRIERS
D'INVITATION**

Ce n'est pas
parce qu'on n'en parle plus,
que la grippe a disparu.
Vaccinez-vous.



**127 093
PERSONNES
VACCINÉES**

**TAUX
DE COUVERTURE
VACCINALE :
53%**

Source : Bilan campagne 2020-2021 en IDF (CNAM)

Contacts presse :

- Ingrid MOMET ☎ 01 79 42 23 55
 - Samira SALAH ☎ 01 34 22 23 87
- ✉ communication.cpam-cergyponoise@assurance-maladie.fr

À propos de l'Assurance Maladie du Val d'Oise

Entreprise de droit privé exerçant une mission de service public, la CPAM du Val d'Oise est responsable de la protection de 98% de la population du département, soit plus d'un million d'assurés, et verse chaque année plus de 2,6 milliards d'euros de prestations légales, ce qui en fait le principal acteur du financement du système de soins. Forte de 1 000 collaborateurs qui portent haut nos valeurs de solidarité, d'universalité, de responsabilité et d'innovation, notre entreprise intervient sur les « risques » sociaux suivants : maladie, maternité, accidents du travail/maladies professionnelles et décès.